

## RÉPONSE À LA QUESTION DE MADAME TURINE CONSEILLER COMMUNAL

### 1 – ESTIMATION DE NOMBRE DE PRIMES FAÇADES DEMANDÉES À LA RÉGION AVEC ACCORD DE L'URBANISME COMMUNAL.

Depuis la mise en place, en 2004, des 'recommandations couleurs pour les façades en enduit', le service communal de l'urbanisme n'a jamais comptabilisé le nombre de prime façade demandé.

De plus, toutes les demandes n'ont pas été mises en œuvre !

Donc, même une estimation est assez hasardeuse

D'autre part, nous avons pris contact avec le service régional responsable qui devrait prochainement nous communiquer leurs données que nous vous transmettrons dès que possible.

### 2 – UTILISE-T-ON TOUJOURS LA PALETTE DE COULEURS ?

Au niveau du service communal, nous utilisons toujours cet outil comme référence pour les mises en couleur des façades.

### 3 – EST-ON EN MESURE DE CARTOGRAPHIER LES FAÇADES AINSI REPEINTES DANS LE CENTRE HISTORIQUE ?

Non, actuellement, nous ne disposons pas du personnel suffisant afin d'effectuer cette cartographie des façades. De plus, juger les bons et les mauvais exemples est assez subjectif.

### 4 – A LA SUITE A L'ÉVALUATION 2006, A-T-ON PROCÉDÉ A UNE ADAPTATION DE L'OUTIL ? LA PROBLÉMATIQUE DES CHASSIS PVC ?

L'adaptation n'a pas été concrétisée en 2006, mais notre échevin actuel a demandé à son service de revoir/réévaluer ces recommandations couleurs dans les prochaines semaines. En ce qui concerne l'utilisation des châssis en PVC, la philosophie du service n'a pas changé.

Nous invitons les demandeurs, au travers des primes à la rénovation et des permis d'urbanisme, à s'orienter vers d'autres matériaux que le PVC blanc.

Par exemple, notre échevin demande d'insister, lors de la délivrance des permis d'urbanisme, sur le maintien des qualités architecturales des façades existantes (restauration des anciennes portes en bois, placement de nouvelles menuiseries structurées, maintien des divisions des châssis et des éléments de façades,....)

Ce 9 juillet 2009